

# Commission départementale des championnats

## Coupes et Challenges

**REUNION DU 4 OCTOBRE 2017**

**PV N°5**

**Président : M. PAGNOUX MARIO**

**Présents : Mme DUTHIN Patricia. Mrs. BOUQUET Jérôme. BARIS Jean François. PREGHENELLA Jacques. BALAGEAS Bernard.**

**Excusés : Mr KOUROGHLI Jamel**

**Participe : Mr FERNANDEZ Robert.**

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 10 jours à compter de la date de notification. Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné. Pour les décisions concernant les matchs de Coupe, de Challenges, le délai est ramené à 48 heures

### Forfaits :

**4<sup>ème</sup> Division – (Amende 40 €) :**

Poule A – A.S De la Baie 2 – match n°56107.1 du 01/10/2017 (1<sup>er</sup> forfait)  
Poule C – Rochefort F.C. 3 – match n°56235.1 du 17/09/2017 (1<sup>er</sup> forfait)  
Poule D – St Romain de Benêt – match n°56303.1 du 16/09/2017 (1<sup>er</sup> forfait)  
Poule D – Royan Vaux Afc 3 – match n°56306.1 du 01/10/2017 (1<sup>er</sup> forfait)  
Poule D – Port des Barques 2 – match n°56308.1 du 01/10/2017 (1<sup>er</sup> forfait)  
Poule E – Avenir de Matha 3 – match n°56366.1 du 17/09/2017 (1<sup>er</sup> forfait)  
Poule F –U.S La Gemoze 3 – match n°56435.1 du 16/09/2017 (1<sup>er</sup> forfait)

**Vétérans – (Amende 30 €) :**

Poule A – St Hilaire de Villefranche 2 – match n°56567.1 du 15/09/2017 (1<sup>er</sup> forfait)  
Poule B – Nieul sur Mer/Ste Marie 3 – match n°56638.1 du 29/09/2017 (1<sup>er</sup> forfait)  
Poule D – Meschers Mortagne Fc 2 – match n°56764.1 du 15/09/2017 (1<sup>er</sup> forfait)

**U16-U17 Phase 1– (Amende 18 €) :**

Poule Elite – Nieul sur Mer Asm 1 – match 56898.1 du 23/09/2017 (1<sup>er</sup> forfait)

**U14-U15 Phase 1 – (Amende 18 €) :**

Poule Elite – GJ E.S.C/Estl 1 – match 57071.1 du 16/09/2017 (1<sup>er</sup> forfait)  
Poule A – Cap Aunis Ptt Fc 2 – match n°57122.1 du 23/09/2017 (1<sup>er</sup> forfait)

### Forfaits Généraux :

**Vétérans – (Amende 58 €) :**

Poule A – St Hilaire de Villefranche 2 – match n°56569.1 du 29/09/2017  
Poule B – Rochefort F.C. 4 – match n°56636.1 du 29/09/2017

**U14- U15 – (Amende de 26 €) :**

Poule Elite – Royan/Sem/St Georges de Didonne 2 – match n°57070.1 du 16/09/2017

**U12- U13 – (Amende de 26 €) :**

Poule H – Cabariot 1 – match n°57714.1 du 30/09/2017

## Joueurs suspendus :

### **Match n°56105.1 du 17/09/2017 en D4 Poule A Ste Marie Ré/Bois Plage 1 – Rochelle Portugais 2 :**

Après vérification des pièces au dossier, le joueur de LA ROCHELLE PORTUGAIS 2 licence n° 2546809548 était suspendu le jour de la rencontre.

La Commission des Championnats donne match perdu par pénalité au Club de LA ROCHELLE PORTUGAIS 2 retrait d'un point, 0 but à 3 pour en reporter le bénéfice au Club de Ste Marie Ré/Bois Plage 1.

Les frais de dossier de 34 € seront débités au Club de LA ROCHELLE PORTUGAIS.

## Réserves / Réclamations :

### **Match n°55969.1 du 16/09/2017 en D3 Poule D A.S. Chad/Jar/Mar 1– St Georges des Coteaux 2 : Réclamation du Club de l'A.S. Chad/Jar/Mar 1 :**

Mrs FERNANDEZ, PREGHNELLA et Mme DUTHIN ne prennent pas part à la décision.

Après étude du dossier, celui-ci est transmis à la C.D.A pour erreur d'arbitrage.

### **Match n°56175.1 du 30/09/2017 en D4 Poule B Diables Rouges Bcy 2 – St Rogatien 2 : Réserve du Club des Diables Rouges Bcy 2 .**

Réserve recevable. Après vérification des pièces au dossier, 3 joueurs mutés hors période figuraient sur la feuille de match.

La Commission des Championnats donne match perdu par pénalité retrait d'un point, 0 but à 3 pour le Club de ST ROGATIEN 2 pour en reporter le bénéfice au Club des DIABLES ROUGES BCY 2

Les frais de dossier de 34 € et les frais de procédure de réserve de 38 € soit 72 € seront débités au Club de ST ROGATIEN.

## Matchs arrêtés :

### **Match n°55514.1 du 30/09/2017 D1 Aunis Afc 1 – Jonzac St Germain Fc 1:**

Match arrêté à la 17<sup>ème</sup> minute suite à une panne du disjoncteur différentiel de 63A. La Commission des Championnats donne match à rejouer à une date ultérieure qui sera rapidement communiqué aux clubs.

### **Match 55638.1.1 du 17/09/2017 D2 Poule B AS2A 1 – SAUJON 1 :**

Match arrêté à la 77<sup>ème</sup> minute. Après vérification des pièces au dossier, l'équipe de l'AS2A 1 ne pouvait continuer la rencontre par manque de joueurs. La Commission des Championnats donne match perdu 0 point, 0 but à 3 au Club d'AS2A 1 pour en reporter le bénéfice au Club de SAUJON.

Les frais de dossier de 34 € seront débités au Club de l'AS2A.

## Feuilles de matchs en retard :

### **SENIORS AMENDE DE 26 € :**

A.S CHAD/JAR/MAR 1 – A.S CHAD/JAR/MAR 2 - LOULAY 1.

### **U12 - U13 AMENDE DE 11 € :**

SAINTES ES 2 – E.S.T.L 2

## Courriers :

Fiche de frais de Monsieur OLIVIER Guillaume du 24/09/2017.

Suite au match n° 57967.1 du 24/09/2017 de COUPE ARISTIDE METAYER opposant LA ROCHELLE PORTUGAIS 1 à ST JUST LUZAC 1.

Le District débitera le Club de ST JUST LUZAC de 26,20 euros pour en créditer la somme à Monsieur OLIVIER Guillaume, arbitre de la rencontre (frais d'arbitrage non réglés).

Fiche de frais de Messieurs FOURCHAUD Yohann, FREDJ Karim, FEKROUN Abed du 25/09/2017. Suite au match n° 57979.1 du 24/09/2017 de COUPE ARISTIDE METAYER opposant U.S AUNISIEN PUYRAVAULT 1 à F.C.B.E. 1.

**Le District débitera le Club de F.C.B.E. de 87,20 € pour en créditer Messieurs FOURCHAUD Yohann la somme de 32,20 €, FREDJ Karim la somme de 27,50 €, FEKROUN Abed la somme de 27,50 € arbitres de la rencontre (frais d'arbitrage non réglés).**

Fiche de frais de Monsieur WYART Patrick du 26/09/2017.

Suite au match n° 57977.1 du 23/09/2017 de COUPE ARISTIDE METAYER opposant F.C.2.C 1 à CAP AUNIS P.T.T. FC 2.

Le District débitera le Club de F.C.2.C de 25 euros pour en créditer la somme à Monsieur WYART Patrick, arbitre de la rencontre (frais d'arbitrage non réglés).

**Fiche de frais de Monsieur PISANI Pierre du 04/10/2017.**

**Suite au match n° 57975.1 du 24/09/2017 de COUPE ARISTIDE METAYER opposant U.S.C.M. 1 à PORTES D'OCEAN FC 17 1.**

**Le District débitera les Clubs de l'U.S.C.M. et PORTES D'OCEAN 17 de 31,40 euros chacun pour en créditer la somme de 62,80 euros à Monsieur PISANI Pierre, arbitre de la rencontre (frais d'arbitrage non réglés).**

Fiche de frais de Monsieur BERTHONNEAU Steevens du 24/09/17

Suite au match n°57982.1 du 24/09/2017 de COUPE ARISTIDE METAYER opposant THORS SONNAC 1 / ST CHRISTOPHE 1.

Le district débitera le club de THORS SONNAC et ST CHRISTOPHE de 43 € chacun pour en créditer la somme de 86 € à Monsieur BERTHONNEAU Steevens, arbitre de la rencontre (frais d'arbitrages non réglés).

## Licences manquantes

### Match 57897.1 du 30/09/2017 U10 – U13 Féminin Poule A F.C.B.E 1

1 licence manquante 6 euros.

### Match 57912.1 du 23/09/2017 U10 - U13 Féminin Poule D COGNAC FOOTBALL UA 1

3 licences manquantes 18 euros.

## Divers :

**La Commission des Championnat autorise les joueurs suivants :**

- Monsieur TETAUD Laurent à jouer avec le Club de l'US MARENNES pour le championnat Vétérans 2017-2018.
- Messieurs CHASSERIAUD Charles et HOUACINE Arezki à jouer avec le Club d'ASNIERES LA GIRAUD pour le championnat Vétérans 2017-2018.
- Monsieur HIPPOLYTE Jean-Pierre à jouer avec le Club de FC DE LA SOIE pour le championnat Vétérans 2017-2018.
- Monsieur TRUJILLO Aurélien à jouer avec le Club de AS CHANIERES pour le championnat Vétérans 2017-2018.
- Monsieur SEUGNET Matthias à jouer avec le Club de SAUJON pour le championnat Vétérans 2017-2018.

### Match n° 55906.1 du 16/09/2017 en D3 Poule C PONT L'ABBÉ D'ARNOULT 2 – ST GEORGES D'OLÉRON 1 :

Dossier traité par la Commission départementale d'arbitrage dans le PV n°5 du 26/09/2017 qui a pris la décision suivante :

- ➡ Transmission du dossier à la Commission Départementale des Championnats, Coupes et Challenges pour suite à donner.

✚ Décision de la Commission des Championnats : résultat acquit et entériné.

**La commission valide les amendes pour les modifications d'horaires, de dates et de terrains et les non saisie des résultats par internet.**

**La prochaine Commission aura lieu le 25 octobre 2017**

Le Président,  
Mario PAGNOUX

La Secrétaire de séance,  
Patricia DUTHIN